

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N° -4- 21/10/2011  
COMMUNE DE CHAMPILLET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- pour : 11
- contre : 0
- abstention : 0

### Date de convocation

14 octobre 2011

### Date d'affichage

14 octobre 2011

L'an deux mil onze et le 21 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de CHAMPILLET s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel DOUARD, Maire,

Présents : CAREME Odette, CHAUMETTE Bruno, DUPREZ Marc, FORGET Jean-Luc, GUERIN Paulette, LIMBOURG Dominique, MOUSSEAU Jean Claude PEDARD Isabelle, SALMON Michel, TORNETTO Gilbert

Secrétaire de séance : Jean Luc Forget

### OBJET : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de TRANZAULT, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements ente les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant, des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT)

Le Maire,  
Daniel DOUARD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 26 OCT. 2011  
CHAMPILLET, le 28/10/11 Daniel DOUARD  
Maire de CHAMPILLET

